

AOÛT 2023

Christian Guespin
Président du GDSA22

Le mot du président

**Information de dernière minute
la rencontre
thématique prévue
initialement
le 30 septembre
est reportée au
14 octobre 9h00
à la Ville Davy
QUESOY**

Sommaire

Le mot du président	1
L'essaimage (suite)	2
La longue route des médicaments	3
Pertes hivernales	3
L'emplacement du rucher	4
Calendrier prévisionnel	4



Prochainement :

Rencontre technique
Congrès FNOSAD
Journée régionale

Détails de l'agenda en page 4

La saison apicole est maintenant derrière nous. Pas de répit pour nos abeilles qui, après un printemps froid et venteux, ont dû supporter un mois de juillet ou le soleil et la chaleur étaient aux abonnés absents. La récolte est en conséquence. Les faibles rentrées ont donné beaucoup de place aux jeunes reines post-essaimage pour pondre un couvain trop important pour l'après saison avec de nombreuses abeilles à nourrir : les risques de famine sont à prendre au sérieux. Il faut s'attendre en parallèle à un nombre de varroas très important, ce qui implique de bien suivre l'infestation de ce parasite par des comptages sur langes réguliers.

Cela nous amène à évoquer la journée distribution médicaments du 08 juillet dernier en présentiel, avec des projections en parallèle notamment sur le varroa ; on ne peut que regretter le peu de participants à cette présentation ; peut-être un problème de calendrier ?

Piégeage de Printemps des Fondatrices ; La campagne du PPF est terminée depuis le 10 Mai et la pression frelon sur les ruchers ne se fait pas encore sentir à l'heure où ces lignes sont écrites (début Août) ce qui peut s'expliquer par un décalage de 7 semaines par rapport à 2022, mais restons vigilants : la 1ère année de piégeage a pour but d'enrayer l'infestation, la 2ème année de piégeage devrait voir les efforts, sur les communes engagées, récompensés. Pour les apiculteurs, et seulement eux, le piégeage sélectif avec des pièges de type entonnoir doit se faire jusqu'en décembre dans les ruchers.

Merci aux référents qui nous ont fait remonter les informations concernant le nombre de fondatrices piégées sur le territoire de leur commune, cependant ces retours sont trop peu nombreux. **Nous avons besoin d'un maximum d'informations pour établir des statistiques cohérentes attendues par de nombreux élus***. Il serait fort regrettable que le manque de données sur cette infestation, mette en péril la suite de l'opération. Vos abeilles et la biodiversité ont besoin de vos remontées d'informations à aller chercher en mairie**. Détenir des colonies d'apis mellifera, signifie les soigner, mais aussi les protéger !

Samedi 14 octobre, nous nous retrouverons pour échanger sur l'hivernage des colonies et sur la relation apiculture-agriculture, nous vous espérons nombreux.

A bientôt

Christian Guespin

*Rappel : l'AMF 22 est partenaire de l'opération et tous les maires des Côtes d'Armor ont été informés de cette opération de Piégeage de Printemps des Fondatrices frelon asiatique.

** la mairie est très souvent un bâtiment de bonne facture, qui se trouve au centre-bourg avec un drapeau bleu-blanc-rouge !!



Piégeage frelon asiatique dans les ruchers

La stratégie du GDSA 22, concernant le piégeage des frelons asiatiques dans les ruchers, se limite en été à ses apiculteurs adhérents. L'objectif est de limiter l'impact de la prédation sur les ruches et en corollaire, de limiter le développement des nids.

le piégeage est plus efficace lorsque les pièges sont disposés à hauteur du plancher des ruches. Situés plus en hauteur, ils seront moins sélectifs et auront un impact négatif sur les autres insectes (Voir Bee-new Nov.2022 page 2)

L'ESSAIMAGE retour sur une année particulière ⁽¹⁾ suite du BEE NEW de juin 2023

En cette année d'essaimage record, comment conduire son rucher pour garder des colonies fortes ?

Plusieurs options :

→1^{ère} option : la plus pratiquée consiste à enrucher l'essaïm récupéré dans une ruche vide (encore appelée : caisse) si en stock ou que l'on court acheter si à court de matériel, ce qui fait (en passant) le bonheur des marchands de matériel.

⇒1^{ère} sous-option : l'essaïm est l'un des nôtres ; tout va à peu près bien.

⇒2^{ème} sous-option : c'est un essaïm non-identifié et là c'est la roulette russe. Ne connaissant pas son pedigree ni son « carnet de santé » c'est une façon de récupérer des ennuis : maladies, agressivité, reine non fécondée etc...

En ces temps perturbés où même les ruches remérées réessaïment quelques semaines plus tard, d'un rucher de 5 ruches, il est assez facile de se retrouver avec 15 colonies voire plus !

Ne pas perdre de vue que 15 colonies livrées à elles-mêmes feront en général : 3 belles colonies qui se débrouilleront comme des grandes, 3 colonies moyennes qui vous occuperont passablement, 3 colonies qui végéteront et 3 bourdonneuses.

→2^{ème} option : la moins pratiquée, qui donne aussi moins de travail et plus de miel (c'est quand même ce que l'on souhaite ?) consiste à récupérer ce paquet d'abeilles sans sa reine, qui viendra renforcer soit une colonie faible mais avec une bonne reine, soit une colonie forte.

Dans tous les cas, on privilégie la colonie qui a une jeune reine.

L'essaïm récupéré dans sa boîte aérée, sera mis au frais pour être enruché le soir sur la colonie.

La méthode consiste à poser au-dessus de la ruche receveuse (avec ses hausses?) 2 épaisseurs de papier journal avec quelques fentes en guise de couvre-cadres ⁽²⁾ puis une hausse de cadres à cirer sur ces 2 feuilles (un essaïm est une machine à construire qui emporte avec elle des provisions pour tenir 3 jours), sur cette hausse est disposée une grille à reine qui servira de filtre aux mâles mais surtout à la vieille reine puis une hausse vide qui va servir de récipient au paquet d'abeilles ; il est parfois nécessaire de mettre 2 hausses ou un corps si l'essaïm est vraiment gros.

Suite de l'opération : verser l'essaïm dans le « récipient » supérieur et faire descendre par un enfumage adapté. Attention à ne pas trop enfumer ce qui provoquerait une belle pagaille et un risque de voir l'essaïm repartir surtout si c'est une reine vierge qui est dedans. Pour limiter ce risque d'envol du paquet on peut aussi utiliser un pulvérisateur qui en mouillant les ailes des abeilles, limite l'envol. L'opération prend plusieurs minutes, le temps que les abeilles descendent à travers la grille ; la fin de l'opération, vous l'aurez deviné, est quand tout ce petit monde est sous la grille, sauf la reine et quelques mâles.

Et là encore 2 sous-options :

Où-bien vous savez que c'est une vieille reine et vous lui réservez un sort tragique ⁽³⁾ ou c'est une reine jeune qui peut être récupérée pour remérer une colonie orpheline, à vous de décider

Conclusion : en appliquant la 2^{ème} option, on limite son nombre de ruches claudicantes, en ayant des ruches performantes qui donneront plus de miel et moins d'ennuis

(1) il n'y a que des années particulières !

(2) il existe dans le commerce une grille spéciale appelée grille de réunion, je préfère utiliser le papier journal qui me donne une indication sur le dynamisme de la rencontre

(3) on peut aussi récupérer cette vieille reine (3 ans au plus) qui est mieux acceptée pour remplacer la reine d'une colonie agressive, lui donner une jeune reine est voué à un échec certain, par manque de phéromones.



La longue route des médicaments...

Joëlle MOTTAIS (Déléguée pharmacie)

Des adhérents nous ont demandé pourquoi il n'y a plus 2 journées de distribution. L'occasion nous est ainsi donnée de rappeler les différentes étapes qui conduisent à la livraison et les motifs de cette méthode.

- Dans le but de limiter et d'harmoniser les coûts, la commande est groupée pour les 4 GDSA bretons. D'où une seule commande et la date limite de mi-mai.
- Les médicaments sont des produits actifs dont l'efficacité n'est pas illimitée.
- Les distribuer début juillet permet d'espérer qu'ils seront stockés pendant une période brève chez les apiculteurs.
- Les commandes doivent être passées assez tôt aux laboratoires dont ce n'est pas la seule production, qui doivent anticiper les quantités à produire et qui ne peuvent stocker des invendus.

- Du fait qu'il s'agit de médicaments vétérinaires, la quantité de traitements commandés doit correspondre raisonnablement au nombre, forcément fluctuant, de ruches déclarées et en cela la commande de mars montre ses limites.
- De même, le GDSA n'est pas autorisé à stocker des produits au-delà de la date de distribution.

Tous ces éléments sont pris en compte pour établir le calendrier des échéances successives :

- date limite de commande par les adhérents
- commande globale à GDS Bretagne
- transmission aux laboratoires
- distribution aux adhérents

Il va sans dire que ces opérations de comptabilité impliquent un investissement lourd des bénévoles du bureau du GDSA, et que les retards compliquent inutilement cette tâche.

Pertes hivernales 2022/2023 : premiers résultats

Christian GUESPIN (Président du GDSA22)

Résumé des premiers résultats de l'enquête nationale : « Depuis six ans, l'enquête nationale de mortalité hivernale des colonies d'abeilles (ENMHA) permet d'estimer les pertes de colonies (en ruches, ruchettes et nucléi) observées par les apiculteurs en sortie d'hiver. Cette année encore, la participation est supérieure à 30 %. Le taux de pertes estimé est de 25,6 % avec un intervalle de confiance à 95 % de [25,4 – 25,75] dont 17,5 % [17,3 – 17,6] de colonies mortes et le reste considérées comme accidentées ou non-valeurs. Le taux de pertes est légèrement plus faible qu'à l'hiver 2021-2022. Cette année, des regroupements de départements avec un taux de pertes supérieur à 30 % sont observés dans l'Est des Pyrénées, le nord de la France et le Centre-Est. A noter que près d'un tiers des répondants (33,1 %) n'a pas observé de pertes à la sortie d'hivernage. La première cause de pertes identifiée par les apiculteurs est la faiblesse des colonies à l'hivernage suivi du frelon asiatique pour les apiculteurs ayant mis en hivernage moins de 200 colonies ou de *V. destructor* pour les apiculteurs de 200 colonies et plus. Seulement 33 % des répondants ont mis en place une surveillance de l'infestation par le varroa hors période de traitement en 2022 et 90,8 % des répondants ont mis en œuvre un moyen de lutte contre le varroa dans les quinze mois précédant la sortie d'hivernage 2023, avec des traitements médicamenteux pour 96 % des répondants. »

Pour les Côtes d'Armor :

Les pertes hivernales s'élèvent à 37,2%

< 10 colonies : 30,7% ,

11 à 50 colonies : 34%

> 50 colonies : 45,3%

En l'absence de remontées d'informations malgré nos sollicitations, on peut avancer l'explication suivante : le frelon asiatique a frappé très fort sur les exploitations apicoles.

Les causes de mortalité par ordre d'importance dans les Côtes d'Armor :

1°) colonies trop faibles mises en hivernage

2°) frelon asiatique (2022)

3°) problème de reines

4°) varroa : encore 17% d'apiculteurs qui ne font rien ! sauf infester les autres,

Le traitement fin de miellée progresse (15/07 pour cette année)

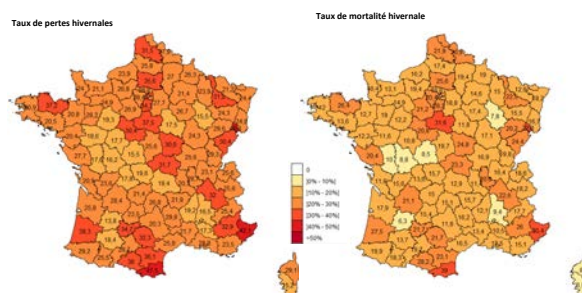


Figure 2. Taux de pertes et de mortalité des colonies d'abeilles durant l'hiver 2022-2023 par département (toutes tailles des cheptels confondues). Les chiffres indiqués correspondent aux taux de pertes et de mortalité des colonies calculés par département d'habitation de l'apiculteur.

Implantation des ruches : Les règles à respecter

Titouan Boullier (Administrateur GDSA22 et TSA)

Entre 2010 et 2021, la France a gagné plus 700 000 ruches pour dépasser les 1 800 000 colonies (source adafrance.org). Cet accroissement rapide du cheptel apicole n'est pas sans entraîner quelques conflits de voisinage. Dès lors quelles sont les règles entourant l'installation d'une ruche ?

Dans les Côtes d'Armor, l'implantation des ruchers est règlementée par l'arrêté préfectoral du 18 janvier 1982 qui impose des distances minimales à respecter entre une ruche et les propriétés voisines. Ainsi, « les ruches peuplées doivent être placées à 5 mètres au moins des propriétés voisines et des chemins d'exploitation. » Le texte ajoute que « cette distance est portée à 10 mètres minimum de la voie publique et à 100 mètres au moins si les propriétés voisines sont des habitations ou des établissements à caractère collectif (hôpitaux, casernes, écoles, etc..) »

L'arrêté prévoit aussi qu'en cas de conflit, des dispositions spéciales peuvent être prises par le préfet, sur demande motivée des intéressés, l'objectif étant de parvenir à concilier les parties.

Cependant, il faut rappeler qu'aucune prescription ne s'impose en cas de présence de murs, palissades de 2 m de haut et sur au moins 2 mètres de chaque côté de la ruche.

Enfin, toute ruche doit être déclarée sur le site mesdemarches.agriculture.gouv.fr et le numéro de l'apiculteur doit figurer à proximité des ruches sur un panneau ou sur au moins 10% des ruches du rucher.

"Si la législation permet l'implantation à 2 m du voisin, le bon sens doit prévaloir sachant que des abeilles agressives peuvent nuire à 100m à la ronde. Au GDSA 22, nous insistons sur le fait de ne pas mettre de ruches en ville ; c'est une activité rurale qui n'a pas sa place dans un environnement urbain. Les conséquences peuvent être dramatiques pour le voisinage." C.G



Au jour où ce bulletin sera lu il sera trop tard pour sauver les colonies mortes de faim mais cela permettra de comprendre (en partie) ce qui s'est déroulé en fin de saison, et anticiper un traitement varroa efficace.

Au 1er Aout, cas général : risques de famine très élevé (une alerte a été mise sur le site à cette date) colonies anormalement fortes ; ponte exceptionnelle due à la présence de jeunes reines post-essaimage ; Constat d'une « reponte » de mâles ! avec en corollaire surdéveloppement de varroas ; le traitement primaire conseillé ex : 2 lanières Apivar peut être considéré comme insuffisant sur ces colonies ; supputations à vérifier par un comptage varroa sur langes après le 15 Octobre. On peut d'ores et déjà prévoir un traitement secondaire systématique fin décembre.

Christian GUESPIN



GDSA22
Boîte postale 3
22560 TREBEURDEN

Téléphone :
06.81.24.00.35

Adresse électronique :
contact@gdsa22.bzh

Nous sommes sur le
Web !

<https://www.gdsa22.bzh>



14 octobre à la Ville Davy :

Rencontres techniques apicoles : L'hivernage des colonies, l'isolation des ruches, relation apiculture-agriculture

13, 14 et 15 octobre : Congrès de la FNOSAD à Boulazac (24)

15 janvier 2024 : Rencontre régionale à Le Faouët (56)